

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle, c'est celui que l'enfant construit au cours de sa scolarité.

Les textes officiels :

Une [présentation générale](#)

Le [Guide pour la mise en place du PEAC](#)

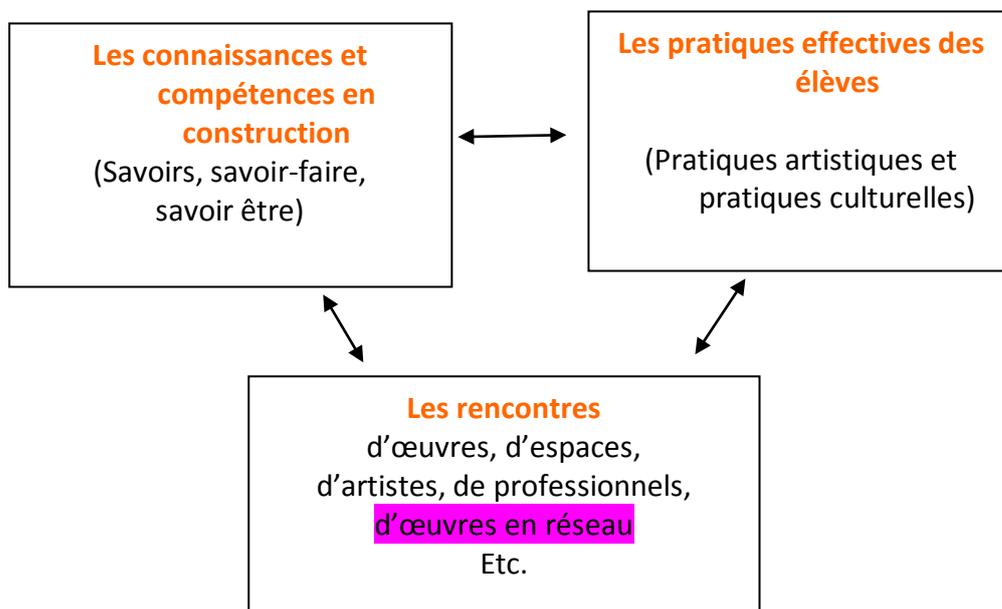
Le [Référentiel, texte du Bo de juillet 2015](#)

Objectifs des parcours d'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de projet en partenariat et des projets d'écoles

- permettre aux élèves avec la succession des projets d'explorer les grands domaines des arts et de la culture
- favoriser la rencontre sensible des œuvres, la mise en réseau
- permettre aux élèves de garder la mémoire de leur parcours
- favoriser l'égalité des chances
- travailler en interdisciplinarité
- mettre en cohérence les enseignements et les actions éducatives (temps scolaire / péri et extra scolaire)

Ces parcours doivent favoriser l'interaction entre 3 piliers



Plusieurs échelles de parcours sont à articuler:

- Le parcours pluriannuel (à organiser en équipe de maîtres, à intégrer au projet d'école)
- Le parcours annuel (de la classe), les projets PAG ([accès à la page](#))
- Le « micro parcours » sur un projet plus court (pour une ou plusieurs classes)

Quelle que soit l'échelle du parcours, les trois piliers (connaissance, pratique, rencontre) sont toujours présents.